



Carte de resident de 10 ans

Par **clem76**, le **31/07/2012** à **22:14**

Bonjour,

je suis marie avec un francais en 04/2006 , rentre en france 06/2006 obtenu carte de sejour d'un an vie famille et prive 09/2009 divorcee
lors de demande de carte de 10 refus cause divorce mais renouvellement juste pour un an car je travaillais en 04/2011 je me suis remarie avec un francais et 05/2012 on a un enfant ,j'ai toujours garde la mention de vie prive et famille sur ma carte de sejour carte le renouvellement apres le divorce a duree un an et on a garde la mention famille de francais , il ont change juste le nom de conjoint sur ma carte apres le remariage qui expire le 09/2012 jai demande la carte de resident de 10 ans car ca fait 6 ans que je suis en france et j'ai un enfant francais , a la prefecture m'ont dit que j'aurai pas le droit car ca fait q'un an de mariage et je ne travaille pas , car j'ai arrete pour ma grosse pour elever mon fils et j'ai change de departement le 12/2012 , j'ai rdv dans 15 jours car la dernier fois il ya vait pas mon conjoint et sa presence et obligatoire, je voulais savoir si j'ai le droit de la carte de 10ans surtout je voulais apres demande la naturalisation par decret